

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0895

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Feyzin

Objet : Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Les Jardins de l'île

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0895**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Feyzin

Objet : Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Les Jardins de l'île

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon se propose d'acquérir 3 lots de copropriété situés 7 avenue Jean Jaurès à Feyzin, édifiés sur un terrain cadastré BM 140, lesdits lots appartenant à la SCI Les Jardins de l'île.

Le site est localisé sur le territoire de la Vallée de la Chimie, au sein d'une zone classée en zonage économique au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H). Cette zone doit faire l'objet d'un schéma de développement afin d'engager une dynamique territoriale de développement pour soutenir la vitalité du tissu économique, d'accompagner son renouvellement et de restaurer une certaine qualité urbaine de ces espaces.

Par ailleurs, la Ville de Feyzin est concernée par des mesures foncières en raison de sa localisation au sein du périmètre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie. À ce titre, la Commune perd 12 % de sa surface dédiée au développement économique pour des questions de sécurité. Le site est localisé en zone réglementaire B1F du PPRT, dont la vocation des constructions nouvelles autorisées est exclusivement réservée aux destinations de l'industrie, du transport, de la logistique, des entrepôts et de l'artisanat.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la réserve foncière en vue de la reconquête d'espaces de développement économique au sein de la zone industrielle Château de l'île qui représente une des seules zones du territoire en capacité d'accueillir les entreprises de taille intermédiaire et les petites et moyennes entreprises des secteurs d'activités complémentaires à la chimie, l'énergie et l'environnement. Elle permet, également, par effets collatéraux, de répondre à des enjeux écologiques et d'habitat.

II - Désignation des biens et modalités d'acquisition

Il s'agit des lots suivants appartenant à la SCI Les Jardins de l'île :

- du lot n° 3, d'une superficie d'environ 21,61 m², correspondant à la bulle n° 494, avec les 10/700 des parties communes générales attachées à ce lot -bien acquis occupé-,
- du lot n° 30, d'une superficie d'environ 18,62 m², correspondant à la bulle n° 444, avec les 10/700 des parties communes générales attachées à ce lot -bien acquis libre-,
- du lot n° 70, d'une superficie d'environ 17,71 m², correspondant à la bulle n° 402, avec les 10/700 des parties communes générales attachées à ce lot -bien acquis occupé-.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait au prix global de 150 000 €.

La direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n'a pas été consultée, cette acquisition se réalisant en-deçà du seuil des 180 000 €, conformément à l'article ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 150 000 €, des lots n° 3 -bien cédé occupé-, correspondant à la bulle n° 494, n° 30 -bien cédé libre- correspondant à la bulle n° 444 et n° 70 -bien cédé occupé- correspondant à la bulle n° 402 dépendant de l'immeuble en copropriété cadastré BM 140, situé 7 avenue Jean Jaurès à Feyzin et appartenant à la SCI Les Jardins de l'île, dans le cadre de la mise en sécurité des personnes et afin de permettre le développement économique de la zone.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 55 000 000 € en dépenses sur l'opération n° OP07O7856.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2138 - fonction 581, pour un montant de 150 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 440 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271040-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
